

Chers visiteurs de MARIN+,

Pour que chacun se sente à l'aise chez nous, il est nécessaire que tous se conforment à un certain nombre de règles, d'où ce règlement intérieur. Les points suivants s'appliquent à l'ensemble du bâtiment de MARIN+, en particulier au centre commercial.

1. Fumer est strictement interdit à l'intérieur du centre.
2. La consommation d'alcool n'est autorisée que dans les établissements gastronomiques.
3. La mendicité et le colportage ainsi que tout séjour non indiqué sont interdits.
4. La vente de marchandises, la production de musique, les spectacles et manifestations ne sont autorisés qu'avec l'autorisation écrite de MARIN+.
5. La distribution de matériel publicitaire, la pose d'affiches, les enquêtes auprès des clients, etc., nécessitent également une autorisation écrite de MARIN+.
6. La circulation à vélo ou à moto est interdite à l'intérieure du centre, même en poussant les engins. Pour des raisons de sécurité, les patins à roulettes et les skateboards y sont également interdits.
7. Les chiens doivent être tenus en laisse. Leurs excréments doivent être ramassés par leurs propriétaires.
8. Il n'est permis de s'asseoir que sur les bancs prévus à cet effet.
9. Toute déprédation volontaire ou utilisation abusive des installations dans les espaces communs comme les toilettes, les infirmeries, etc. sera sanctionnés par une interdiction d'entrer dans le centre ainsi que par une demande de dommages-intérêts.
10. Un refus de quitter le centre et considérée comme violation de domicile et poursuivi pénalement.
11. Le comportement des visiteurs ne doit pas gêner ou incommoder des tiers. Les contrevenants peuvent être poursuivis en justice.
12. Le centre est équipé d'un système de vidéosurveillance.

La direction du centre